

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCÉDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1 - 1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Modification n° 2 du PLU de Saint-Vulbas

2 - 1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	/
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	/

2. Coordonnées

3 - 2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Mairie de Saint-Vulbas Monsieur le maire
4 - Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	403 rue des Claires Fontaines 01150 Saint-Vulbas Tel 04-74-61-52-09 / fax 04-74-61-57-96 accueil@mairiestvulbas.fr

5 - **NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.**

3. Caractéristiques générales de votre projet

6 - 3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	Non	Oui : SCOT BUCOPA approuvé le 26/01/2017

7 - 3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui PLU	Non	PLU approuvé le 30 mai 2008 Modification n°1 le 30 janvier 2012 Révision simplifiée n°1 le 4 avril 2012 Révision simplifiée n°3 le 22 mars 2013 Déclaration de projet emportant mise en compatibilité le 4 décembre 2020 Modification simplifiée n°1 le 26 mars 2021

8 - 3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?																																													
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	Insee 2018 : 1 266 habitants																																												
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	2 144 hectares																																												
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	La modification n°2 est engagée pour introduire deux études Amendement Dupont : une réalisée en 2012, l'autre en 2022. Création d'un secteur Np en zone N en 2022 : 10 ha.																																												
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe : document graphique du PLU en vigueur	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Zones</th> <th>Surfaces en 2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>UB</td><td>22,1</td></tr> <tr><td>UC</td><td>35,7</td></tr> <tr><td>UCb</td><td>7,5</td></tr> <tr><td>UX</td><td>150,5</td></tr> <tr><td>1AU</td><td>2,9</td></tr> <tr><td>1AUg</td><td>3</td></tr> <tr><td>1AUx</td><td>390,46</td></tr> <tr><td>1AUx (z1)</td><td>120,9</td></tr> <tr><td>1AUx (z2)</td><td>103,47</td></tr> <tr><td>1AUx (z1)s</td><td>6,4</td></tr> <tr><td>1AUx (z2)s</td><td>7,03</td></tr> <tr><td>1AUZE</td><td>35,3</td></tr> <tr><td>1AUE</td><td>9,1</td></tr> <tr><td>1AUEs</td><td>3,9</td></tr> <tr><td>2AU</td><td>10,8</td></tr> <tr><td>2AUX</td><td>30,5</td></tr> <tr><td>A</td><td>788,7</td></tr> <tr><td>N</td><td>399,37</td></tr> <tr><td>Nt</td><td>0,16</td></tr> <tr><td>Nx</td><td>9,1</td></tr> <tr><td>Total*</td><td>2 136,89</td></tr> </tbody> </table>	Zones	Surfaces en 2021	UB	22,1	UC	35,7	UCb	7,5	UX	150,5	1AU	2,9	1AUg	3	1AUx	390,46	1AUx (z1)	120,9	1AUx (z2)	103,47	1AUx (z1)s	6,4	1AUx (z2)s	7,03	1AUZE	35,3	1AUE	9,1	1AUEs	3,9	2AU	10,8	2AUX	30,5	A	788,7	N	399,37	Nt	0,16	Nx	9,1	Total*	2 136,89
Zones	Surfaces en 2021																																												
UB	22,1																																												
UC	35,7																																												
UCb	7,5																																												
UX	150,5																																												
1AU	2,9																																												
1AUg	3																																												
1AUx	390,46																																												
1AUx (z1)	120,9																																												
1AUx (z2)	103,47																																												
1AUx (z1)s	6,4																																												
1AUx (z2)s	7,03																																												
1AUZE	35,3																																												
1AUE	9,1																																												
1AUEs	3,9																																												
2AU	10,8																																												
2AUX	30,5																																												
A	788,7																																												
N	399,37																																												
Nt	0,16																																												
Nx	9,1																																												
Total*	2 136,89																																												

9 - 3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?	
Annexe : dossier de Modification n°2	

Annexe : arrêté engageant la procédure

Lors de l'approbation du PLU le 30/05/2008, la RD 20 n'était pas encore classée route à grande circulation.

L'article L 111-1-4 (devenu depuis articles L 111-6 et suivants) s'est appliqué à Saint-Vulbas dès l'entrée en vigueur du décret de 2009 fixant la liste des routes à grande circulation modifié par celui du 31/05/2010.

C'est pourquoi, pour éviter le recul systématique de 75 mètres de part et d'autre de l'axe de la RD 20, la commune a fait réaliser une étude en 2012. L'étude s'est attachée à démontrer la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, et de la qualité de l'urbanisme et des paysages (respect de l'article L 111-8 du code de l'urbanisme).

L'étude de 2012 a ciblé deux grands linéaires :

- le premier s'étendant de la zone d'équipement public (piscine, tennis) à la station d'épuration, les espaces déjà urbanisés n'étant pas impactés par la réflexion,
- le second au niveau du hameau de Marcilleux.

L'étude impactait les zones du PLU de 2008 suivantes :

- ✓ 1AUX : réservée aux activités artisanales, industrielles, commerciales ou de services
- ✓ 1AU : zone à urbaniser (habitat) dans lesquelles les terrains libres sont incomplètement équipés, l'urbanisation doit être organisée
- ✓ 1AUg : zone à urbanisée dédiée au projet de gendarmerie
- ✓ 2AU : zone à urbaniser (habitat) non équipée non ouverte à l'urbanisation
- ✓ A : zone agricole
- ✓ N : zone de protection des espaces naturels.

Les principes définis par l'étude « Amendement Dupont » n'ont été introduits **que pour la zone 1AUg** dans le cadre de la révision simplifiée n°3 approuvée le 22/03/2013.

Cette procédure a permis l'aménagement de la gendarmerie et l'intégration des prescriptions de l'étude « Amendement Dupont » prévues pour ce secteur.

Les autres prescriptions résultant de l'étude de 2012 n'ont pas été introduites dans le PLU.

- **L'étude de 2012 est donc restée sans effets directs sur le PLU en l'absence de procédure d'évolution du PLU incluant les principes de l'étude.** La Modification n°2 du PLU a pour objectif de traduire les principes conservés de cette étude.

Une nouvelle étude « amendement Dupont » est réalisée en 2022 pour corriger les prescriptions de 2012 pour les deux tronçons de la RD 20 suivants :

- Le côté Est de la RD compris entre la route de Blyes et la rue des Claires Fontaines (entrée Nord du village de Saint-Vulbas)
 - Le tronçon Est au droit du hameau de Marcilleux.
- Et un nouveau tronçon est traité par l'étude : au droit de la zone 1AUEs (zone des équipements sportifs le long de la RD20).

En 2022, la **procédure de Modification n°2 du PLU** a deux objectifs :

★ Traduire réglementairement dans le PLU les études « Amendement Dupont » réalisées au titre des articles L 111-6 à L 111-8 du code de l'urbanisme pour la RD 20 :

- L'étude réalisée en 2012 pour les éléments qui sont conservés,
- L'étude réalisée en 2022 pour les éléments modifiés ou nouveaux :
 - ✓ Au droit de la zone 1AUEs (zone des équipements sportifs le long de la RD20)
 - ✓ Le tronçon compris entre la route de Blyes et la rue des Claires Fontaines (village de Saint-

10 - 3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?
<p>Vulbas) ✓ Le tronçon au droit du hameau de Marcilleux.</p> <p>★ Intégrer l'oubli de la correction apportée au Règlement graphique par la procédure de Modification simplifiée approuvée le 26 mars 2021.</p>

11 - 3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?			
<table border="1"> <tr> <td>Oui</td> <td>Non</td> <td>Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)</td> </tr> </table>	Oui	Non	Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)
Oui	Non	Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)	

12 - 3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?																
<table border="1"> <tr> <td>13 -</td> <td>14 - oui</td> <td>15 - non</td> <td>16 - Le cas échéant, précisez :</td> </tr> <tr> <td>17 - Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :</td> <td></td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>18 -</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>19 - Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?</td> <td></td> <td>X</td> <td></td> </tr> </table>	13 -	14 - oui	15 - non	16 - Le cas échéant, précisez :	17 - Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		X		18 -				19 - Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	
13 -	14 - oui	15 - non	16 - Le cas échéant, précisez :													
17 - Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		X														
18 -																
19 - Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X														

20 - 3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...																				
<table border="1"> <tr> <td>21 -</td> <td>22 - oui</td> <td>23 - no n</td> <td>Le cas échéant, précisez</td> </tr> <tr> <td>Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270</td> <td></td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»</td> <td></td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/</td> <td>X</td> <td></td> <td>SDAGE Rhône-Méditerranée SAGE de la Basse vallée de l'Ain</td> </tr> <tr> <td>Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...</td> <td>X</td> <td></td> <td>Communauté de communes de la Plaine de l'Ain</td> </tr> </table>	21 -	22 - oui	23 - no n	Le cas échéant, précisez	Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		X		Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		X		Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		SDAGE Rhône-Méditerranée SAGE de la Basse vallée de l'Ain	Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		Communauté de communes de la Plaine de l'Ain
21 -	22 - oui	23 - no n	Le cas échéant, précisez																	
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		X																		
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		X																		
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		SDAGE Rhône-Méditerranée SAGE de la Basse vallée de l'Ain																	
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		Communauté de communes de la Plaine de l'Ain																	

24 - 3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

25 -

Zonage NP au bord de la RD 20.

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

26 - 4.1 Présentation de votre projet

27 -
28 - À quel type de commune appartenez-vous ?
29 - Sélectionnez dans la liste ci-contre

- Commune de centralité urbaine
- Commune péri-urbaine de première couronne
- Commune péri-urbaine éloignée
- Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain
- Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural
- Commune rurale
- Autre : « autre commune de la CCPA » dans le SCOT
BUCOPA

30 - 4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :

Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ?

<http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp>

Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ?

Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?

Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ?

<http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp>

Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.

Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?

Quelle sera la surface moyenne par logement ?

Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ?

Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre

Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :

1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension
2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs
3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant
4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation
5. les objectifs de densité
6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN

31 - 4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :




Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?

Quelle est la surface des zones d'activités prévues ?

26 - 4.1 Présentation de votre projet	
S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	/
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	/
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	/
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	
/	

32 - 4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?		x	<i>Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC...).</i> <i>Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe</i>
Des espaces boisés ?		x	<i>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)</i>
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		x	<i>Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)</i>
Complétez si nécessaire			

33 - 4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone <u>Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC)</u> à proximité ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		x	<i>Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi. Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura 2000, joignez-la en annexe.</i> Commune concernée par :

33 - 4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité																			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?																
			<p> NATURA 2000 - HABITATS - SITES D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE</p> <table border="1"> <tr> <td>A16</td> <td>BASSE VALLEE DE L'AIN, CONFLUENCE AIN-...</td> <td>2004-12-07</td> </tr> </table> <p>= Aucun impact</p>	A16	BASSE VALLEE DE L'AIN, CONFLUENCE AIN-...	2004-12-07													
A16	BASSE VALLEE DE L'AIN, CONFLUENCE AIN-...	2004-12-07																	
Un parc naturel national ou régional ?		x																	
Une réserve naturelle nationale ?		x																	
Un espace naturel sensible ?		x																	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		x	<p>1 ZNIEFF de type I : « Rivière d'Ain de Neuville à sa confluence » (espace restreint = Natura 2000)</p> <p>2 ZNIEFF de type II « Basse vallée de l'Ain » et « Cours du Rhône de Briord à Loyette »</p> <p>= Aucun impact</p>																
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		x																	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?	x		<p>Zone humide « fleuve Rhône » précisément dans le cadre de cette procédure.</p> <p>Sinon :</p> <p> ZONES HUMIDES </p> <table border="1"> <tr> <td>01IZH0187</td> <td>BOIS HUMIDE DE MARCILLEUX</td> </tr> <tr> <td>01IZH0192</td> <td>BOIS HUMIDE DE SAINT-VULBAS</td> </tr> <tr> <td>01IZH0207</td> <td>BOIS HUMIDE DES SÉTIVES</td> </tr> <tr> <td>01IZH0215</td> <td>BOIS HUMIDE DU MOULIN DE LA SERRE (RUI...</td> </tr> <tr> <td>01IZH0589</td> <td>FLEUVE RHÔNE</td> </tr> <tr> <td>01IZH0595</td> <td>FORÊT DE MARCILLEUX</td> </tr> <tr> <td>01IZH1625</td> <td>RIVIÈRE D'AIN 01</td> </tr> <tr> <td>01IZH1801</td> <td>RUISSEAU DU POLON</td> </tr> </table> <p>= Aucun impact</p>	01IZH0187	BOIS HUMIDE DE MARCILLEUX	01IZH0192	BOIS HUMIDE DE SAINT-VULBAS	01IZH0207	BOIS HUMIDE DES SÉTIVES	01IZH0215	BOIS HUMIDE DU MOULIN DE LA SERRE (RUI...	01IZH0589	FLEUVE RHÔNE	01IZH0595	FORÊT DE MARCILLEUX	01IZH1625	RIVIÈRE D'AIN 01	01IZH1801	RUISSEAU DU POLON
01IZH0187	BOIS HUMIDE DE MARCILLEUX																		
01IZH0192	BOIS HUMIDE DE SAINT-VULBAS																		
01IZH0207	BOIS HUMIDE DES SÉTIVES																		
01IZH0215	BOIS HUMIDE DU MOULIN DE LA SERRE (RUI...																		
01IZH0589	FLEUVE RHÔNE																		
01IZH0595	FORÊT DE MARCILLEUX																		
01IZH1625	RIVIÈRE D'AIN 01																		
01IZH1801	RUISSEAU DU POLON																		
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html																			
Complétez si nécessaire																			

34 - 4.4 Continuités écologiques			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui	Non	Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map			<p>Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des grands espaces agricoles participant de la fonctionnalité écologique du territoire • Des espaces de perméabilité moyenne • Deux corridors d'importance régionale à remettre en bon état • Pour la trame bleue : cours d'eau et zones humides : à préserver ou à remettre en bon état. <p>= Aucun impact sur les éléments repérés par le SRADDET</p>
35 - 4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		x	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		x	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		x	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		x	Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		x	
Complétez si nécessaire			

36 - 4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		x	
Autres captages prioritaires ?		x	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			

36 - 4.6 Ressource en eau			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	x		
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	x		
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?		x	
Complétez si nécessaire			
37 - 4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		x	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		x	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		x	
Complétez si nécessaire			

38 - 4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?		x	<i>Exemple : inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts, industriels, technologiques, miniers, cavité...</i>
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		x	
Nuisances ?		x	<i>Exemple : sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i>
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		x	
Complétez si nécessaire			

38 - 4.8 Risques et nuisances

39 - 4.9 Air, énergie, climat

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire		x	<i>Si oui, précisez : gare, réseau de transport en commun, etc...</i>
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		x	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		x	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		x	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;

– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	40 - <input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération (arrêté) prescrivant la procédure	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Règlement graphique AVANT/APRÈS Règlement écrit AVANT/APRÈS OAP AVANT/APRÈS	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date :

Lieu :

NOM

PRENOM

SIGNATURE

ANNEXE 1

Contacts

1 - Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier	
2 - Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	
3 - Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	